



On m'accuse d'un accident que je n'ai pas commis

Par **Bibon**, le **05/02/2017** à **19:26**

Bonjour à tous,

C'est ma première question sur le forum j'espère trouver de l'aide.

Je vous explique, j'ai reçu un courrier de la Maaf m'indiquant que mon véhicule à provoqué un accident il y 2 semaines environ. Dans le courrier, il n'est indiqué ni le véhicule qui a été accidenté, ni le nom du propriétaire, ni l'endroit exact ou a eu lieu l'accident (juste la ville : Lille). J'étais bien présent à Lille, au moment des faits mais je n'ai eu aucun accident ! L'assureur de la Maaf me conseil de contacter mon assureur. Il me demande de répondre à ce courrier via un document qu'il m'ont fournis où je doit décrire les circonstances de l'accident. Je ne sais pas trop quoi faire, si je dois vraiment contacter mon assureur (avec le risque qu'ils s'arrange entre eux, et me voir mis à mal) ou de contester directement auprès de la Maaf.

PS : A la fin du courrier, la maaf me menace de me considérer comme entièrement responsable, si je ne répond pas sous quinzaine, et dans ce cas là, les réparations serait à mon entière charge, est-ce vrai ou une menace en l'air ?

Merci d'avance pour votre.

Par **morobar**, le **05/02/2017** à **19:32**

Bonjour,

Vous pouvez ne rien faire en espérant que le rédacteur de la compagnie citée soit soudain

atteint d'amnésie ou d'une pathologie brutale.

Sinon il faut aviser votre assureur et lui laisser la conduite du dossier.

Vous exposez votre avis, mais ignorez s'il n'existe pas un des témoins...de bonne foi ou pas...

Mais en aucun cas vous ne traitez directement avec la compagnie qui vous a contacté.

Par **Bibon**, le **05/02/2017** à **19:45**

Merci pour votre réponse.

Comme je l'ai dit dans mon message, je crains que si je contact mon assurance, cette dernière s'arrange avec l'autre assurance et que je me prenne un Malus ou une franchise alors que je n'ai absolument rien fait !

Par **morobar**, le **06/02/2017** à **09:15**

Bjr,

Votre assureur va traiter le dossier et surtout vérifier les éventuels témoignages, et la réalité des circonstances Il n'y a aucune raison pour des "arrangements".

J'ai subi dans ma carrière plusieurs fois cette situation, il suffisait de prendre le n° d'un de mes véhicules au passage et de fournir des témoins qui vont bien.

Hé bien jamais les assureurs n'ont enregistré de sinistre sans vérifier tous les éléments et évaluer les témoignages ""bidons"